



DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE (37)  
 PROCES VERBAL  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 02 AVRIL 2019

**Date de convocation :**  
**22/03/2019**  
**Date d'envoi :**  
**27/03/2019**  
**Date d'affichage :**  
**27/03/2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 02 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
 Présents : 21  
 Absents : 08  
 Pouvoirs : 03  
 Votants : 24

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Martine BOURDIN, Sabine DEJOUHANNET, Odile RITOURET, Anne-Christine GARCIA,  
 Messieurs Gilles FERRAND, Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Pascal CHMIELEWSKY.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Danièle HOUDU, Christine MENORET, Claire CARTIER (arrivée à la question n°2 à 20h50) Gisèle PICHAVANT, Sophie PENOT,  
 Messieurs Michel THUSSEAUD, Michel HIRTZ, Philippe RAIMOND, Jean-Marc CHATEAU, Joël MIOT, Antoine MAQUIN.

**Absents excusés :**

Madame Sylvie BOILLE, Stéphanie BIANCONI, Karine BARON,  
 Messieurs Laurent DI PELLEGRINI, Guy MALZOPPI, Didier DOBRODZIEJ.

**Absents :**

Madame Claudia JAROCKI LABIE,  
 Monsieur Vincent PERRIN.

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Sylvie BOILLE avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET,  
 Monsieur LAURENT DI PELLEGRINI avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER,  
 Madame Stéphanie BIANCONI avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Madame Martine BOURDIN.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame Martine BOURDIN est désignée secrétaire de séance.

*XXXXXXXXXXXX*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2019.

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

*XXXXXXXXXXXX*

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT.

Le Conseil Municipal prend acte que 10 décisions ont été prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT depuis la séance du 19 mars 2019.

- Décision N° DGS/2019/15 du 19/02/2019 portant délivrance d'une concession dans le cimetière situé rue de l'Alma.
- Décision N° DGS/2019/16 du 19/02/2019 portant délivrance d'une concession dans le cimetière situé rue de l'Alma.
- Décision N° DGS/2019/17 du 26/02/2019 portant délivrance d'une concession dans le cimetière situé rue de l'Alma.
- Décision N° DGS/2019/18 du 27/02/2019 portant délivrance d'une concession dans le cimetière situé rue de l'Alma.
- Décision N° DGS/2019/19 du 04/03/2019 portant signature d'une convention de mise à disposition du Centre Culturel de LUYNES « La Grange ».
- Décision N° DGS/2019/20 du 06/03/2019 portant signature d'une convention de formation professionnelle avec CLÉOME FORMATION SARL.
- Décision N° DGS/2019/21 du 06/03/2019 portant signature d'un contrat de mise à disposition d'usager d'ESAT dans le milieu de travail ordinaire avec l'Association « LES ELFES ».
- Décision N° DGS/2019/22 du 08/03/2019 portant signature d'un contrat de location de sonorisation avec la Comité de Jumelages de Luynes.
- Décision N° DGS/2019/23 du 11/03/2019 portant signature d'une convention de mise à disposition du Centre Culturel de Luynes « La Grange ».
- Décision N° DGS/2019/24 du 18/03/2019 portant signature d'un avenant n°1, au contrat d'assurance « responsabilité civil et risques annexes » signé avec GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE.

*XXXXXXXXXXXX*

## ORDRE DU JOUR

### **DEL N° 02-04/2019-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire indique que conformément à la réglementation en vigueur, notamment les articles L 1612-12 et L 2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'approuver le compte de gestion présenté par les services du Trésor Public.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2018, tel qu'il leur a été présenté par le Comptable de la Collectivité, et dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.**

### **DEL N° 02-04/2019-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET VILLE**

Monsieur Gilles FERRAND Premier Adjoint au Maire présente à l'aide d'un power point le compte administratif 2018 qui fait ressortir :

- Un déficit d'investissement de 290 496.18 €
  - Un excédent de fonctionnement de 314 977.90 €
- Soit un excédent de l'exercice 24 481.72 €

Si l'on intègre les reports 2017, le résultat global de clôture est excédentaire de 528 232.69 € qui correspond à :

- Un déficit d'investissement de 441 141.52 €
- Un excédent de fonctionnement de 969 374.21 €

Après la présentation détaillée, Monsieur le Maire quitte la salle, conformément à la réglementation en vigueur, pour laisser Monsieur Gilles FERRAND étant désigné comme Président de séance, procéder au vote.

Aucune observation n'étant faite,

**APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018 tel qu'il lui a été présenté et ce conformément au tableau synthétique ci-dessous :**

<b>TABLEAU SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET COMMUNE</b>			
<b>RUBRIQUES</b>	<b>2018</b>		
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEPENSES</b>			
*EXERCICE N (A)	1 277 098.35 €	4 702 423.41 €	5 979 521.76 €
*RESULTAT REPORTE N-1	150 645.34 €		150 645.34 €
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>1 427 743.69 €</b>	<b>4 702 423.41 €</b>	<b>6 130 167.10 €</b>
<b>RECETTES</b>			
*EXERCICE N (A1)	986 602.17 €	5 017 401.31 €	6 004 003.48 €
*RESULTAT REPORTE N-1		654 396.31 €	654 396.31 €
<b>SOUS TOTAL (B1)</b>	<b>986 602.17 €</b>	<b>5 671 797.62 €</b>	<b>6 658 399.79 €</b>
<b>RESULTATS</b>			
*EXERCICE N (A1-A)	- 290 496.18 €	314 977.90 €	24 481.72 €
<b>*GLOBAL DE CLOTURE (B1-B)</b>	<b>- 441 141.52 €</b>	<b>969 374.21 €</b>	<b>528 232.69 €</b>

**DEL N° 02-04/2019-03 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2018.**

En application des dispositions codifiées aux articles L 1612-12 et L 2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir constaté que le Compte Administratif 2018 fait ressortir :

- A - un excédent de fonctionnement de	969 374.21 €
- B - un déficit d'investissement de	441 141.52 €
- C - un excédent au niveau des restes à réaliser de	148 265.23 €

Soit un besoin de financement d'investissement (B + C) de 292 876.29 €.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019 de la façon suivante :**

➤ 292 876.29 € à l'article 10682 section d'investissement recettes « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le déficit d'investissement 2018 restes à réaliser compris.

➤ 676 497.92 € à l'article 002 section de fonctionnement recettes « Excédent de fonctionnement reporté N-1 ».

**DEL N° 02-04/2019-04 ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2019.**

Monsieur le Maire, avant de passer la parole à Monsieur Gilles FERRAND, rappelle que le budget 2019 reprend les objectifs énoncés lors du débat des orientations budgétaires du 19 mars dernier à savoir :

1<sup>er</sup> objectif : non augmentation de la fiscalité avec la reconduction des taux pour la 17<sup>ème</sup> année consécutive.

2<sup>ème</sup> objectif : maîtrise des dépenses de fonctionnement.

3<sup>ème</sup> objectif : désendettement de la commune qui passe par une limitation du recours à l'emprunt (montant inférieur au capital remboursé).

4<sup>ème</sup> objectif : poursuite d'une politique d'investissement en adéquation avec la capacité financière de la commune.

Ainsi le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 7 570 333.07 €, répartis pour :

➤ Section d'investissement	1 869 342.15 € soit 25 % du BP.
➤ Section de fonctionnement	5 700 990.92 € soit 75 % du BP.

Il précise que chaque conseiller a reçu avec le dossier de la séance du Conseil Municipal, deux types de documents permettant de mieux appréhender le budget 2019.

Un extrait du budget officiel qui sera transmis à la Préfecture au titre du contrôle de légalité, reprenant les principales pages (d'où la numérotation non suivie des pages).

Etant précisé que le document complet est consultable au secrétariat de la Mairie.

Comme pour le Compte Administratif présenté en cette séance :

- les pages jaunes concernent les documents généraux du budget (section d'investissement et fonctionnement).
- les pages vertes concernent la section d'investissement.
- les pages blanches concernent la section de fonctionnement.

Un document intitulé « rapport de présentation du budget primitif 2019 » qui comprend diverses informations, à savoir :

- **une présentation graphique du BP 2019.**
- **l'évolution des budgets primitifs.**
- **au niveau de la section de fonctionnement :**
  - l'évolution des BP en recettes et dépenses.
  - des tableaux comparatifs établis à la fois pour les dépenses et recettes, et faisant ressortir les variations entre :
    - les crédits ouverts en 2018 et la prévision 2019.
    - les réalisations 2018 telles qu'elles ressortent du compte administratif et les prévisions 2019.

Par ailleurs, ce document contient une note de commentaires concernant cette section, expliquant les principales inscriptions budgétaires :

- tableaux dépenses
- commentaires dépenses
- tableaux recettes
- commentaires recettes
- **au niveau de la section d'investissement :**
  - l'évolution des BP : en recettes / en dépenses
  - l'investissement 2019 : en grandes masses / par programmes et articles budgétaires
- **Informations diverses :**
  - les ratios financiers de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur FERRAND présente ensuite à l'aide d'un power point, dont une copie a été mise sur table pour tous les Conseillers Municipaux, les grands postes de dépenses de la section de fonctionnement et invite pour toute explication, les Conseillers Municipaux à se reporter au rapport de présentation où les différents articles sont commentés dans le détail.

Il en est de même au niveau des recettes de fonctionnement.

Après cette présentation de la section de fonctionnement, Monsieur FERRAND passe à la section d'investissement qui s'élève à 1 869 342.15 € avec 780 000 € de dépenses d'équipement nouvelles.

Monsieur FERRAND présente et commente dans le détail les programmes d'investissement envisagés pour 2019 avec les recettes pour assurer le financement de ces opérations.

Après cette présentation de la section d'investissement, Monsieur FERRAND demande au Conseil Municipal s'il y a des questions ou observations.

Monsieur le Maire profite de cet instant pour revenir sur le compte rendu qui a été fait dans la presse concernant la séance du Conseil Municipal consacrée aux orientations budgétaires et le projet de réhabilitation du gymnase.

En effet, on peut lire dans l'article qui résume la séance la phrase suivante : « ... On ne parle plus de la rénovation du gymnase pour ce mandat, mais plutôt de la restructuration de l'ancienne trésorerie en maison médicale ... ».

Monsieur le Maire tient à rappeler que dans le cadre des orientations budgétaires, il n'est pas de coutume d'arrêter avec précision le programme d'investissement mais bien au contraire on parle en grandes masses.

Ce n'est pas parce que le gymnase n'a pas été cité que le projet a été abandonné. Bien au contraire, les études se poursuivent de façon à pouvoir finaliser le dossier et commencer la recherche de financement auprès de divers partenaires.

C'est exactement le même processus qui a été mis en œuvre pour la Grange de l'Hôtel Dieu et la Médiathèque, rappelle Monsieur le Maire

Aucune autre observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE le Budget Primitif 2019, chapitre par chapitre, présenté en séance, d'un montant total de 7 570 333.07 € réparti de la façon suivante :**

- **Section d'investissement**      **1 869 342.15 € soit 25 % du BP.**
- **Section de fonctionnement**    **5 700 990.92 € soit 75 % du BP.**

#### **DEL N° 02-04/2019-05 VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX - ANNÉE 2019.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires 2019, il avait été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Il propose en conséquence de les maintenir au même niveau qu'en 2018.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2019 :**

- **Taxe d'habitation**            **18.69 %**
- **Taxe Foncier bâti**            **27.32 %**
- **Taxe Foncier non bâti**    **83.26 %**

#### **DEL N° 02-04/2019-06 SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du budget 2019, la somme de 88 654 € a été inscrite à l'article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé.

Il indique que la commission Culture, Associations, Sports, Animations de la Ville s'est réunie le 25 mars dernier et que la commission des Finances s'est réunie le 27 mars 2019 pour répartir cette somme entre les différentes associations.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur cette question.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour (2 élus ne participent pas au vote en tant que Président ou Trésorier d'association) :

**DECIDE l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2019 :**

ASSOCIATION SPORTIVE LUYNOISE (ASL)	30 850 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	150 €
ASSOCIATION MUSICALE DE LUYNES (AML)	20 700 €
ASSOCIATION CULTURELLE LUYNOISE (ACL)	6 150 €
ASSOCIATION REVE ET AVENTURES SUBAQUATIQUE (ARAS)	1 000 €
CLUB LE TEMPS DE VIVRE	600 €
VAL LUYNES EVENEMENTS	2 400 €
RADIO FREQUENCE LUYNES	3 280 €
APPEL SAINTE GENEVIEVE	400 €
PROJETS PEDAGOGIQUES VOYAGES SCOLAIRES FIN D'ANNEE	10 653 €
CFA JOUE LES TOURS (7 élèves x 45€)	315 €
PREVENTION ROUTIERE	150 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000 €
REVIVANCE DU PATRIMOINE	1 000 €
CARTABLE ET SAC'ADO LUYNOIS	400 €
<b>TOTAL ATTRIBUÉ</b>	<b>79 048 €</b>
<b>RESERVE NON AFFECTÉE</b>	<b>9 606 €</b>
<b>TOTAL ARTICLE 6574 DU BUDGET 2019</b>	<b>88 654 €</b>

PRÉCISE la répartition de la somme de 10653 € correspondant aux projets pédagogiques des écoles et aux voyages scolaires de fin d'année des élèves de CM2 de la manière suivante :

ECOLES	Projets pédagogiques		Voyages scolaires		TOTAL ARRONDI (A + B)
	Nombre de classes	Montant (A) 311,61 € / classe	Nombre d'élèves CM2	Montant (B) 58.66. € / élève	
CAMUS Primaire	5	1 558.05 € arrondi à <b>1 559 €</b>	59	3 460.94 € arrondi à <b>3 461 €</b>	<b>5 020 €</b>
S H L	5	1 558.05 € arrondi à <b>1 559 €</b>			<b>1 559 €</b>
PASTEUR	6	1869.66€ arrondi à <b>1 870 €</b>			<b>1 870 €</b>
Ste Geneviève	5	1 558,05 € arrondi à <b>1 559€</b>	11	645.26 € arrondi à <b>645 €</b>	<b>2 204 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>10 653 €</b>

INDIQUE que les sommes destinées aux établissements scolaires seront versées :

- pour les écoles publiques : aux coopératives scolaires de chaque établissement.
- pour l'école privée Sainte Geneviève : à l'OGEC de celle-ci.

PRÉCISE que sur l'enveloppe de 88 654 €, les 9 606 € restant à affecter le seront ultérieurement en cas de besoin, par délibération spécifique.

**DEL N° 02-04/2019-07 SUBVENTION 2019 AU BUDGET CCAS.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la principale recette du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la subvention municipale.

Il propose lors de cette séance, de voter la subvention 2019 d'un montant de 20 000 €.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE** de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de **VINGT MILLE EUROS (20 000€)** pour l'année 2019.

**PRÉCISE** que ce montant pourra être revu en cours d'année en fonction des besoins.

**DIT** que les crédits sont prévus à l'article 657362 du budget.

**DEL N° 02-04/2019-08 PARTICIPATION POUR CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE SAINTE GENEVIÈVE.**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 1983 la commune a signé avec l'Ecole Sainte Geneviève un contrat d'association.

Chaque année la commune verse une participation calculée sur un montant attribué par élève habitant la commune, en distinguant les classes maternelles et les classes primaires.

Pour cette année, Monsieur le Maire propose de reconduire les montants 2018 à savoir :

Maternelle	558.60 € par enfant	18 433.80 € pour 33 enfants Luynois
Primaire	376.33 € par enfant	17 311.18 € pour 46 enfants Luynois
	<b>TOTAL</b>	<b>35 744.98 € arrondi à 35 750 €</b>

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 27 mars 2018,

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** les propositions ci-dessus,

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus à l'article 6558 du budget communal.

**DEL N° 02-04/2019-09A FONDS DE CONCOURS TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS.**

Monsieur le Maire rappelle le processus de versement de la part de Tours Métropole Val de Loire, concernant le fonds de concours accordé à la ville de Luynes au titre du fonctionnement du Centre de Loisirs.

Il précise que le Conseil Municipal doit en solliciter le versement par une délibération accompagnée du plan de financement prévisionnel correspondant.

Aucune observation n'étant faite,



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**SOLLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE afin d'obtenir le versement de l'aide accordée pour le Centre de loisirs, d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2019.**

**DEL N° 02-04/2019-09B FONDS DE CONCOURS TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT SERVICE PETITE ENFANCE.**

Monsieur le Maire rappelle le processus de versement de la part de Tours Métropole Val de Loire, concernant le fonds de concours accordé à la ville de Luynes au titre du fonctionnement du service Petite Enfance.

Il précise que le Conseil Municipal doit en solliciter le versement par une délibération accompagnée du plan de financement prévisionnel correspondant.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**SOLLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE afin d'obtenir le versement de l'aide accordée pour le service Petite Enfance, d'un montant de 28 000 € au titre de l'année 2019.**

**DEL N° 02-04/2019-09C FONDS DE CONCOURS TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE POUR LA SAISON CULTURELLE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour solliciter le versement du fonds de concours alloué par la Métropole pour la saison culturelle.

Le Conseil Municipal doit en solliciter le versement par délibération accompagnée du plan de financement prévisionnel correspondant.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**SOLLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE afin d'obtenir le versement d'une aide de 26 680 € attribuée à la ville de Luynes pour la saison culturelle, au titre de 2019.**

**DEL N° 02-04/2019-10 DEMANDE DE SUBVENTION A TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE « ÉVÉNEMENTIEL ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au-delà des subventions aux associations sportives et culturelles, la Métropole apporte son soutien à des manifestations ponctuelles.

A ce titre, une enveloppe « événementiel » est prévue au budget de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Ainsi dans le cadre des différentes manifestations organisées pour l'année 2019 (Carnaval, Feux de la Saint Jean, Marché de Noël...), il est envisagé de solliciter la Métropole en vue de l'obtention d'une subvention.

Pour cela il précise que le Conseil Municipal doit en faire la demande par délibération, accompagnée d'une note de présentation et d'un plan de financement prévisionnel correspondant.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**SOLLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE afin d'obtenir une subvention d'un montant forfaitaire de 3 840€, dans le cadre de l'enveloppe " événementiel " pour les diverses animations prévues au titre de l'année 2019 et plus particulièrement le marché de Noël.**

#### **DEL N° 02-04/2019-11 RENOUELEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les organisateurs de spectacles vivants doivent détenir une autorisation particulière d'exercer, délivrée selon des conditions et pour une durée précise. Le numéro de la licence doit figurer, sous peine de sanctions, sur les affiches, prospectus et billets des spectacles.

La licence peut se définir comme une autorisation ayant pour but de professionnaliser le secteur très varié du spectacle vivant.

La licence est personnelle et incessible : elle ne peut pas être cédée à une autre personne.

Si l'activité est exercée par une personne morale, la licence est délivrée à son représentant légal ou statutaire.

C'est ainsi que par délibérations en date du 29 mars 2016, le Conseil Municipal a désigné Monsieur le Maire pour être titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles 1,2 et 3 et a autorisé ce dernier à engager les démarches nécessaires auprès de la DRAC Centre-Val de Loire.

- licence 1 : Exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.
- licence 2 : Producteur de spectacles ou entrepreneur de tournées.
- licence 3 : Diffuseur de spectacles.

Ainsi, le Préfet de la Région Centre Val de Loire a attribué les licences 1,2 et 3 à Monsieur Bertrand RITOURET Maire de la commune, par un arrêté du 21 juillet 2016.

Les licences d'entrepreneur sont valables 3 ans renouvelables. Elles expirent donc au 21 juillet 2019. De ce fait, il convient donc de solliciter leur renouvellement.

La demande de renouvellement de la licence doit être adressée au moins 4 mois avant son expiration à la DRAC.

En l'absence de réponse du Préfet de Région dans les 4 mois, la licence est considérée comme renouvelée.

À la vue de l'activité du centre culturel, il est proposé de renouveler uniquement les licences 1 et 3. En effet, la municipalité n'a pas la responsabilité effective du plateau artistique et n'est donc pas concernée par la licence 2 qui autorise l'activité de producteur de spectacles ou entrepreneur de tournée.

La prochaine commission aura lieu le 4 juin 2019. Le dossier doit être réceptionné au plus tard au 30 avril 2019 par le bureau des licences de la DRAC Centre-Val de Loire.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE Monsieur le Maire à demander le renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles 1, et 3 auprès de la DRAC du Centre Val de Loire.**

## INFORMATIONS GENERALES

### ❖ EVENEMENTS PASSÉS :

#### **SAMEDI 23 MARS 2019 - CARNAVAL DE LUYNES**

Petits et grands ont défilé depuis le nord de Luynes jusqu'au Parc des Varennes, déguisés aux couleurs du thème de cette année : au pays des contes.

Les fées, dragons, super-héros et autres elfes ont déambulé, emmenés par la musique de l'A.M.L. et le char du Pôle enfance - jeunesse.

Tout le monde s'est retrouvé au pied du chapiteau du Cirque Georget pour un goûter servi par les associations de parents d'élèves et un spectacle des animateurs de La Ruche d'Ernest et de La Passerelle.

La mise à feu du bien nommé bonhomme carnaval - puisqu'il s'agissait d'un gigantesque bonhomme en pain d'épice - a clos ce bel après-midi ensoleillé.

### ❖ EVENEMENTS A VENIR :

#### **DIMANCHE 7 AVRIL - 14H - LOTO DE CHORAL'ARIA**

Gymnase

#### **MARDI 9 AVRIL - 14H30 - APPRENDRE A UTILISER UN IPAD**

Médiathèque

#### **MERCREDI 10 AVRIL - CONTE POUR LES ENFANTS**

Médiathèque

10h45 : pour les 2 / 5 ans

11h30 : pour les 6 / 9 ans

Animé par l'association À fleur de contes

Salle enfants fermée pendant la séance

#### **MERCREDI 10 AVRIL - 14H30 - CINEMA : LE GRAND MECHANT RENARD**

La Grange

Animation

#### **MERCREDI 10 AVRIL - VISITE GRAND PUBLIC DE LA SERRE (14h00 à 16h00)**

Inscription en mairie

Prochaine visite grand public le 30.10.2019

#### **VENDREDI 12 AVRIL - 17H30 - DUO THIBAUT FLORENT & LAURA PERRUDIN**

La Grange

Concert de jazz (tout public)

#### **JUSQU'AU 13 AVRIL - EXPOSITION « TERRE ANIMALE » D'ADELINE TOLMBAYE**

La Grange

Exposition gratuite

#### **DU 13 AVRIL AU 11 MAI - EXPOSITION DES TABLEAUX DE SABINE SAVORNIN**

Office de tourisme de Luynes

Exposition gratuite

**DU 15 AU 19 AVRIL - STAGES DE CIRQUE**

Chapiteau du Cirque Georget  
Info sur : [cirque-georget.com](http://cirque-georget.com)

**JEUDI 18 AVRIL - 20H30 - CINEMA : UNE INTIME CONVICTION**

La Grange  
Thriller

**MARDI 23 AVRIL - 14H - PARTAGE DE LECTURES**

Médiathèque

**MERCREDI 24 AVRIL - 14H30 - CINEMA : PROFESSEUR BALTHAZAR**

La Grange  
Animation

**JEUDI 25 AVRIL - 9H (DUREE : 3H) - PREVENTION ROUTIERE : STAGE GRATUIT DE REMISE A NIVEAU**

Salle des fêtes  
Pour les conducteurs seniors  
Info., tests, conseils, etc.  
Inscription : 02 47 55 35 55

**JEUDI 25 AVRIL - 20H30 - CINEMA : REBELLES**

La Grange  
Comédie

**SAMEDI 27 AVRIL - 14H30 - CHASSE A L'OEUF NUMERIQUE**

Médiathèque  
Atelier pour les familles  
Places limitées - Gratuit sur réservation : 02 47 55 56 60

**SAMEDI 27 AVRIL 2019 - SOIRÉE COMEDIE**

La Grange  
18h30 : La vie est un long fleuve tranquille  
20h30 : Tanguy, le retour  
Films d'Étienne Chatiliez  
Entracte gourmand et quizz "les familles au cinéma » en partenariat avec l'association Ciné-Off  
Tarif unique : 8 €

**DIMANCHE 28 AVRIL - 8H30 / 17H - VIDE-GRENIERS DE L'A.S.L. GYM ENFANTS**

Gymnase  
Ouverture aux exposants : 7h

**DIMANCHE 28 AVRIL - 15H - LA MENINGERIE**

La Grange  
Spectacle de la Cie La Clef en partenariat avec l'A.C.L.  
Réservation : 02 47 41 14 71

**DU 1<sup>ER</sup> AU 05 MAI 2019 - VISITE DES ALLEMANDS****MERCREDI 1ER MAI - 8H30 / 18H30 - TOURNOI DES 3 BALLEES**

Gymnase

**VENDREDI 3 MAI 2019 - 13H30 / 16H30 - PERMANENCE DU TRESOR PUBLIC A L'HOTEL DE VILLE**

En 2019, la déclaration des revenus se fera exclusivement en ligne.  
Pour vous guider dans cette démarche, un contrôleur des finances publiques sera présent pour vous aider à compléter votre déclaration et déclarer vos revenus sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 MAI - COMPETITION REGIONALE DE L'A.S.L. GYM ENFANTS**

Gymnase  
Avec plus de 450 gymnastes

**CEREMONIE DU 8 MAI**

11h : RDV n°1 rue Victor Hugo pour la mise en place du défilé militaire

11h15 : départ du défilé

11h35 : cérémonie puis vin d'honneur sous la halle

**SAMEDI 11 MAI - 19H30 - APERO DANSANT**

Chapiteau du Cirque Georget

Organisé par l'A.M.L.

Soirée dansante avec le groupe Vivanis et jazz

Entrée : 15 € (avec 1 conso.)

Réservation : 06 67 46 04 64

**DIMANCHE 26 MAI 2019 - ELECTIONS EUROPEENNES****MODIFICATION DE CIRCULATION**

A partir du 15 avril phase de test avec la modification des priorités carrefour rue de la Fontaine / rue Joseph Thierry.

**RAPPEL SUR LA PROCEDURE PLU/AVAP :**

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de la création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine (AVAP), les étapes à venir sont :

- une exposition du 06 mai au 26 Juin : information pour tous les administrés sur ces sujets PLU AVAP : état d'avancée de la procédure, retour sur les diagnostics (patrimoine, environnement), principes de structuration du territoire.

- une commission générale le 21 mai à 19h à la salle des fêtes avant le Conseil : information aux élus sur le projet avant la réunion publique.

- une réunion publique le 26 juin à 19h30, à la salle des fêtes : tous les élus sont évidemment invités à y participer.

- une commission générale le 18 septembre à 19h avant l'arrêt des projets en octobre pour présenter le bilan de la concertation, faire un retour sur les avis émis par les chambres consulaires.

De façon générale, il s'agira de faire un dernier point avant l'arrêt de projet lors du Conseil du 1<sup>er</sup> Octobre.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h40.

Fait à Luynes, le 10 avril 2019

Le secrétaire de séance,

Martine BOURDIN

Le Maire,

Bertrand RITTORE



**RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2019**

- DEL N° 02-04/2019-01** APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET VILLE.
- DEL N° 02-04/2019-02** APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET VILLE.
- DEL N° 02-04/2019-03** AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2018.
- DEL N° 02-04/2019-04** ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2019.
- DEL N° 02-04/2019-05** VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX - ANNÉE 2019.
- DEL N° 02-04/2019-06** SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS.
- DEL N° 02-04/2019-07** SUBVENTION 2019 AU BUDGET CCAS.
- DEL N° 02-04/2019-08** PARTICIPATION POUR CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE SAINTE GENEVIÈVE.
- DEL N° 02-04/2019-09A** FONDS DE CONCOURS TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS.
- DEL N° 02-04/2019-09B** FONDS DE CONCOURS TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT SERVICE PETITE ENFANCE.
- DEL N° 02-04/2019-09C** FONDS DE CONCOURS TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE POUR LA SAISON CULTURELLE.
- DEL N° 02-04/2019-10** DEMANDE DE SUBVENTION A TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE « ÉVÉNEMENTIEL ».
- DEL N° 02-04/2019-11** RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES.

*XXXXXXXXXXXXXXXX*